

334

Emplacement réservé au  
Service du Commissariat

COMMISSARIAT  
A LA RECONSTRUCTION

15

# FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Dossier n°

Vérfifié le 13 déc. 1944  
et certifié conforme.

Service Régional de

concernant les **DROITS DE PROPRIÉTÉ** du sinistré

L'Agent Vérificateur :

le Commis

*Antilles*

Indications du rôle  
du titre représenté  
où figurent les  
renseignements  
ci-contre.

Etat-Civil du propriétaire actuel : Turpin (Marcel Louis) né à Nançay le 28 février 1906, époux de Mme Marguerite Renée Francine Maubert née à Ivoy le Pré le 12 novembre 1909

Domicile lors de l'acquisition et éventuellement domicile actuel : la Chapelle d'Angillon, Grande Rue

Etat-Civil du vendeur ou du précédent propriétaire : Voir fiche jointe

A)

Nature de l'acte ayant opéré la mutation : vente, donation, partage, échange (indiquer s'il y a lieu réservé d'usufruit, droit d'usage, etc...) succession (avec indication des qualités héréditaires, etc...) Donation par M Eugène Louis Turpin à ses 2 enfants, Marcel Louis Turpin et Daniel Hyacinthe Turpin de ses droits dans l'immeuble dont s'agit et licitation, par Daniel Hyacinthe Turpin à Marcel Louis Turpin, de sa moitié dudit immeuble  
Designation sommaire de l'immeuble (Rue, N°, lieu-dit, indications cadastrales) le tout résultant d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Guilloteau notaire à la Chapelle d'Angillon le 5 août 1941  
Voir fiche jointe

Origine de propriété établie en la personne des vendeurs ou des précédents propriétaires comprenant indication de la nature de la mutation, sa date, le prix d'acquisition, les constitutions de servitudes pouvant intéresser la reconstruction et les mentions de transcription. Cet immeuble dépendait originellement de la communauté d'entre époux Turpin Salmon, qui l'avaient acquise par acte Foussard notaire à la Chapelle d'Angillon du 24 juin 1919 de M Hippolyte André Bignoles à la Chapelle d'Angillon et ses enfants dont une expédition a été transcrite au hypothèques de Sancerre le 17 juillet 1919, volume 1037 N°56

Charges et conditions spéciales auxquelles la mutation a été consentie et acceptée :

1°) - Servitudes pouvant avoir une incidence sur la reconstruction : Néant

COMMISSARIAT  
A LA  
RECONSTRUCTION

DÉCLARATION DE SINISTRE

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE SINISTRÉ (1)

SERVICE RÉGIONAL

déc *Cher* (2)

Nom ou Raison Sociale **TURPIN**  
Prénoms ou forme de la Société **MARCEL LOUIS**  
Date et lieu de naissance ou de constitution **28 FÉVRIER 1906 à NANÇAY CHER**  
Profession ou Objet Social **MECANIQUE GENERALE SERRURERIE-ELECT**  
Adresse actuelle ou Siège Social **Grande Rue LA CHAPELLE d'ANGILLON**  
Adresse de l'Établissement sinistré (3) **id.**  
Catégorie de l'Établissement sinistré (4) **A**

N° D'ENREGISTREMENT (1)		
DN	72	DS

ADRESSE A LAQUELLE DOIT ÊTRE ENVOYÉ L'ACCUSÉ DE RÉCEPTION (5)

**TURPIN MARCEL LOUIS Grande Rue  
LA CHAPELLE d'ANGILLON CHER.**

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES  
CONCERNANT L'ENTREPRISE SINISTRÉE (6)

Nationalité : **Française**  
Reg. du Commerce ou des Métiers : **R.C. 4072 - Commerce  
N° R.M. 1048 Dép' CHER**  
Capital nominal (7) \_\_\_\_\_  
Capital versé (7) \_\_\_\_\_

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE  
SIGNATAIRE DE LA DÉCLARATION (8)

Nom \_\_\_\_\_  
Prénoms \_\_\_\_\_  
Date et lieu de naissance \_\_\_\_\_  
Profession \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Qualité dans laquelle il agit (9) \_\_\_\_\_

COMITÉS D'ORGANISATION AUXQUELS RESSORTIT L'ENTREPRISE (10)

*Comité d'organisation de l'Automobile et du Cycle n° 19.0239*  
*Comité d'organisation du Bâtiment et des T.P. n° 510-18-482-91*

DATE, ORIGINE ET CIRCONSTANCES DU SINISTRE (11)

**Bombardement aérien du 18 juin 1940 suivi d'incendie**

Le sinistre a-t-il entraîné des destructions (totales ou partielles) :  
de bâtiments ? **oui - totales** d'outillages ? **80%** de stocks ? **oui - totales**  
de petit outillage ? **oui totales**

RENSEIGNEMENTS SUR LA PROPRIÉTÉ DES BATIMENTS & DE L'OUTILLAGE (12)

Le déclarant agit-il en qualité de :  
Exploitant de l'Entreprise ? **oui**  
Propriétaire des Bâtiments ? **oui**  
Propriétaire de l'Outillage ? **oui**

Si le déclarant n'est pas propriétaire des bâtiments ou de l'outillage, indiquer ci-après le nom et l'adresse du propriétaire \_\_\_\_\_